

## VERSION NON AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.07.2022	14h18	22.182	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Marc Fatton</b>
<b>Titre : Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît !</b>
<b>Contenu :</b> Le Conseil d'État est prié de promouvoir les déplacements à vélo, non seulement pour le cyclotourisme, mais aussi et surtout pour les déplacements quotidiens (part modale), en prenant des mesures extraordinaires, hors plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), notamment en créant des aménagements cyclables provisoires sur les routes cantonales et en invitant les communes à réaliser ce même type d'infrastructures sur les routes de leur compétence.
<b>Développement (facultatif) :</b> Suite à la guerre en Ukraine, les prix des carburants se sont envolés de plusieurs dizaines de centimes en quelques jours, les prix oscillant à présent entre 2,20 francs et 2,30 francs le litre. Au vu de la situation géostratégique internationale, il y a fort à parier que ces prix élevés sont appelés à perdurer. Un prix de 3 francs le litre (voire 4 francs) n'est d'ailleurs plus impossible. Pour certains ménages, cette augmentation est et sera difficilement supportable. Malheureusement, les alternatives à la voiture ne sont pas suffisamment développées dans notre région et, par là, efficaces pour permettre aux personnes qui le désirent de se passer rapidement et en sécurité de leur voiture. Dans nos vallées ainsi que sur le Littoral, les déplacements à vélo sont pourtant une alternative envisageable à très court terme si des mesures adéquates sont prises. En effet, la dénivellation est d'une manière générale supportable. Avec le fort déploiement récent des vélos à assistance électrique, même les déplacements cyclistes entre les vallées et à partir du Littoral deviennent de plus en plus nombreux et sont appelés à se renforcer encore. Malheureusement, une partie de la population relève régulièrement son sentiment d'insécurité quant à la pratique du vélo sur les routes, la place offerte aux cyclistes étant minuscule, voire simplement nulle, sans parler des détours qu'imposent les itinéraires cyclistes, qui sont destinés en priorité au cyclotourisme et non pas aux déplacements professionnels ou de loisirs. Aussi, le Conseil d'État doit prendre rapidement des mesures provisoires et complémentaires au PDCMC pour permettre à la population de pratiquer le vélo en sécurité tant pour les déplacements entre le domicile et le travail ou l'école que pour les loisirs. Le canton pourrait par exemple augmenter la largeur des bandes cyclables existantes et, d'autre part, créer des bandes cyclables sur les routes d'une largeur de 6,50 m et plus, à l'instar des démarches du canton de Vaud durant la pandémie ( <a href="#">document</a> ). Le prolongement des bandes cyclables, l'abaissement de la vitesse maximale sur certains tronçons spécifiques ou encore donner la priorité aux cyclistes sur les tronçons concernés par des travaux routiers sont également des mesures à explorer. Idéalement, une étude accompagnerait le déploiement de ces mesures afin d'évaluer leur efficacité et leur maintien à long terme au regard de l'urgence climatique. Le Conseil d'État est également appelé à inciter, accompagner et soutenir les communes dans l'élaboration et la mise en place de leurs aménagements cyclistes extraordinaires, ainsi que dans le suivi. Un même et unique monitoring pourrait étudier l'effet des mesures prises sur routes cantonales et communales.
<b>Demande d'urgence : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Marc Fatton		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Patrick Erard	Cloé Dutoit	Juliette Grimm

Diane Skartsounis	Émile Blant	Fanny Gretillat
Richard Gigon	Cécile Guinand	Monique Erard
Manon Roux	Céline Barrelet	Stéphanie Skartsounis
Barbara Blanc	Céline Dupraz	Adriana Ioset
Marie-France Vaucher	Léa Eichenberger	Brigitte Neuhaus
Niel Smith	Emma Combremont	Nicolas de Pury
Eleanor Pescante	Johanna Lott Fischer	

## VERSION AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 01.07.2022	<b>Heure</b> 14h18	<b>Numéro</b> 22.182	<b>Département(s)</b> DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Marc Fatton</b>
<b>Titre : Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît !</b>
<b>Contenu :</b> <p>Le Conseil d'État est prié de promouvoir les déplacements à vélo, non seulement pour le cyclotourisme, mais aussi et surtout pour les déplacements quotidiens (part modale), en accélérant la mise en œuvre du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) et en testant des aménagements cyclables provisoires sur les routes cantonales en vue d'une intégration dans le PDCMC et en invitant les communes à réaliser ce même type d'infrastructures sur les routes de leur compétence.</p>
<b>Développement (facultatif) :</b> <p>Suite à la guerre en Ukraine, les prix des carburants se sont envolés de plusieurs dizaines de centimes en quelques jours, les prix oscillant à présent entre 2,20 francs et 2,30 francs le litre. Au vu de la situation géostratégique internationale, il y a fort à parier que ces prix élevés sont appelés à perdurer. Un prix de 3 francs le litre (voire 4 francs) n'est d'ailleurs plus impossible. Pour certains ménages, cette augmentation est et sera difficilement supportable. Malheureusement, les alternatives à la voiture ne sont pas suffisamment développées dans notre région et, par là, efficaces pour permettre aux personnes qui le désirent de se passer rapidement et en sécurité de leur voiture.</p> <p>Dans nos vallées ainsi que sur le Littoral, les déplacements à vélo sont pourtant une alternative envisageable à très court terme si des mesures adéquates sont prises. En effet, la dénivellation est d'une manière générale supportable. Avec le fort déploiement récent des vélos à assistance électrique, même les déplacements cyclistes entre les vallées et à partir du Littoral deviennent de plus en plus nombreux et sont appelés à se renforcer encore.</p> <p>Malheureusement, une partie de la population relève régulièrement son sentiment d'insécurité quant à la pratique du vélo sur les routes, la place offerte aux cyclistes étant minuscule, voire simplement nulle, sans parler des détours qu'imposent les itinéraires cyclistes, qui sont destinés en priorité au cyclotourisme et non pas aux déplacements professionnels ou de loisirs. Aussi, le Conseil d'État doit prendre rapidement des mesures provisoires et complémentaires au PDCMC pour permettre à la population de pratiquer le vélo en sécurité tant pour les déplacements entre le domicile et le travail ou l'école que pour les loisirs. Le canton pourrait par exemple augmenter la largeur des bandes cyclables existantes et, d'autre part, créer des bandes cyclables sur les routes d'une largeur de 6,50 m et plus, à l'instar des démarches du canton de Vaud durant la pandémie (<a href="#">document</a>). Le prolongement des bandes cyclables, l'abaissement de la vitesse maximale sur certains tronçons spécifiques ou encore donner la priorité aux cyclistes sur les tronçons concernés par des travaux routiers sont également des mesures à explorer. Idéalement, une étude accompagnerait le déploiement de ces mesures afin d'évaluer leur efficacité et leur maintien à long terme au regard de l'urgence climatique.</p> <p>Le Conseil d'État est également appelé à inciter, accompagner et soutenir les communes dans l'élaboration et la mise en place de leurs aménagements cyclistes extraordinaires, ainsi que dans le suivi. Un même et unique monitoring pourrait étudier l'effet des mesures prises sur routes cantonales et communales.</p>
<b>Demande d'urgence : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Marc Fatton		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Patrick Erard	Cloé Dutoit	Juliette Grimm
Diane Skartsounis	Émile Blant	Fanny Gretillat

Richard Gigon	Cécile Guinand	Monique Erard
Manon Roux	Céline Barrelet	Stéphanie Skartsounis
Barbara Blanc	Céline Dupraz	Adriana Ioset
Marie-France Vaucher	Léa Eichenberger	Brigitte Neuhaus
Niel Smith	Emma Combremont	Nicolas de Pury
Eleanor Pescante	Johanna Lott Fischer	